



Engagement bon de visites

Par JohnRobert

Bonjour,
j'ai visité un bien avec une agence (contrat non exclusif) il y a 15 mois. j'ai signé un bon de visite (que j'ai depuis "évidemment" jeté), dans la foulée j'ai fait une proposition via l'agence qui a été refusée par le vendeur

Depuis les vendeurs ont accepté une autre proposition qui a clapotée il y a deux mois.
En apprenant cela j'ai contacté les vendeurs et suis en discussion avec eux

Suis je encore engagé avec l'agence (leur mandat est encore en cours) qui m'a fait visité ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'avez jamais été engagé avec l'agence. Ce sont les vendeurs qui ont un contrat avec elle, pas vous.

Il est évident que si les vendeurs choisissent un acquéreur qui a été présenté par l'agence celle-ci va leur réclamer sa commission. Mais cela ne vous regarde pas, à eux de se débrouiller avec leur mandataire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mandat de vente engage le vendeur et l'agence. Vous n'êtes pas partie à ce contrat.

Il est possible que l'agence réclame sa commission, même si vous négociez en direct. Le vendeur devra la déduire du prix que vous verseriez.